

ZONE de SECOURS

HAINAUT CENTRE

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil :

Pina ALONGI

Tél : 064/27.79.60

Email : palongi@lalouviere.be

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Zonal

06 mai 2015

M. J. GOBERT (La Louvière), Président

M. L. DEVIN (Binche)

M. V. LOISEAU (Dour),

M. X. DUPONT (Ecaussinnes),

M. O. SAINT AMAND (Enghien),

Mme A. TOURNEUR (Estinnes),

M. D. DRAUX (Frameries),

Mme B. CULQUIN (Jurbise),

Mme I. GALANT (Lens),

M. P. HOYAUX (Manage),

Mme. F. LECOMPTE (Quévy),

Mme V. DAMEE (Quiévrain),

D. OLIVIER (Saint-Ghislain),

Mme B. POLL (Seneffe), *Bourgmestres*

Mme P. ALONGI, *Secrétaire du Conseil*

M. P. STAQUET, *Commandant de la zone*

7. Arrêt de crédits provisoires - Approbation

Le conseil zonal, en séance publique ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 portant sur le Règlement général de comptabilité des zones de secours et notamment son article 13 qui stipule qu'avant l'approbation définitive du budget par l'autorité de tutelle, comme le stipulent les articles 134 à 139 de la loi du 15 mai 2007, il peut être pourvu par des crédits provisoires aux dépenses pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice précédent ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 10 octobre 2014 relative au passage des prézones aux zones de secours ;

Considérant que le projet de budget 2015 a été soumis à l'approbation du Conseil de zone en sa séance du 21 janvier 2015 ;

Considérant que lors de cette même séance, le Conseil a décidé la libération de trois douzièmes provisoires à raison de 1 par mois et ce jusque fin mars 2015 ;

Considérant que le budget n'est toujours pas revenu approuvé par la tutelle ;

Considérant qu'il est indispensable, pour le bon fonctionnement de la zone, d'user des crédits provisoires pour trois mois supplémentaires ;

DECIDE :

Article unique : d'approuver la libération de trois douzièmes provisoires à raison de 1 par mois et ce jusque fin juin 2015 ;

Par le Conseil:

**La Secrétaire du Conseil,
Pina ALONGI**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Pina ALONGI

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT